

# Grille de garanties

Nature des indemnités	+Éco
Invalidité Permanente Partielle ou Totale suite à accident à partir de 10% d'invalidité (en fonction du barème de la compagnie)	taux d'invalidité x 20 000 €
Incapacité Temporaire de Travail suite à accident indemnité journalière forfaitaire versée à compter du 8e jour d'arrêt de travail pendant une durée maximum de 1 095 jours	33 € par jour
Frais Généraux Permanents suite à accident versement d'une indemnité forfaitaire mensuelle au titre des frais généraux en cas d'incapacité temporaire de travail totale suite à accident supérieure à compter du 16ième jour pendant une durée maximum de 12 mois	500 € par mois
Aménagement du domicile / Véhicule / Poste de travail suite à accident	2 000 €
Indemnité Journalière en cas de coma suite à accident indemnité versée à compter du 11ième jour de coma pendant une durée maximum de 365 jours	50 € par jour
Préjudice esthétique permanent suite à accident en fonction du barème de la compagnie	250 € à 5 000 €
Capital diagnostic maladies redoutées	5 000 €